ART. 12 N° CL935

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juin 2023

D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 - (N° 1346)

Adopté

AMENDEMENT

N º CL935

présenté par M. Terlier, rapporteur, M. Balanant, rapporteur et M. Pradal, rapporteur

ARTICLE 12

À la fin de la première phrase de l'alinéa 7, substituer aux mots :

« de la juridiction »

les mots:

« du tribunal judiciaire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel